



Aide dans mes démarches

Par **Ufo**, le **05/11/2019** à **07:42**

Bonjour
J'ai été renverser en vélo sur un passage pour les vélos, il y avait un cédé le passage pour moi j'ai respecté ce panneau attendue 10mn pour pouvoir m'engager je me suis engagé et arrivée au milieu de la route je me suis fait renverser par une voiture.
Mon assurance me dit que j'aurai du cédé le passage a la voiture ?
Avant de traverser j'ai regardé a droite et gauche personne donc je me suis engagé .
J'étais au milieu de la route quand la voiture m'a renverser
Merci de votre aide

Par **morobar**, le **05/11/2019** à **08:30**

Bonjour,
Il va falloir reviser votre méthode ,pour apprécier la circulation, selon la vitesse autorisée à l'endroit (40 km/h ==> 11 metre/seconde par exemple).
Vos blessures éventuelles seront prises en charge par l'assureur de l'automobiliste au titre de la Loi Badinter.*
Mais vous restez redevable des dégâts occasionnés sur la voiture, ainsin qu'à ,à votre engin.